

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai les membres du Conseil municipal de la Commune de Berriac, se sont réunis à dix-neuf heures quinze minutes, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le douze mai deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Messieurs Michel SOULES, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Régis REDON, Jonathan LEBOFFE, Denis CHESNEAU, Patrick GREGOIRE, Patrick PUBLI et Mesdames Patricia BOUYSSOU Sylvette PUEYO, Madame Nelly LEJARRE.

Étaient absents représentés: Madame Sabine PÉRISSÉ à Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Pascal MONIER à Madame Sylvette PUEYO, Monsieur Philippe EXPOSITO à Monsieur Régis REDON, Monsieur Jacques GARCIA à Monsieur Jonathan LEBOFFE.

Étaient absents non représentés: /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h20 et constate que le quorum est atteint.

Achat Terrain PARRAL.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réception de la DIA n°2200008 en date du 20 avril 2022 il souhaite préempter sur la vente des biens cadastrés AK 69 et AK 85 situés à proximité du parking existant au prix de 35000€.

Monsieur le Maire explique que cet achat permettrait d'une part d'agrandir le parking de la Mairie de plus en plus fréquenté par les habitants du vieux village et les administrés de plus en plus nombreux à se rendre à la mairie et d'autre part la construction de studios.

Monsieur le Maire dit que le dossier sera transmis auprès de l'étude de Maître GALINIER, Notaire à Carcassonne.

Le conseil vote à l'unanimité

Une délibération sera prise.

Achat caméras phase 2 et défibrillateur

Monsieur le Maire propose le rachat auprès de la société SERENITY du contrat de location de 2 caméras et du défibrillateur pour un montant de 11841,07€ TTC, actuellement en location.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Budget 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis REDON qui expose le budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	
011 - Charges à caractère général	1.167.516,04
012 - Charges de personnel et frais assimilés	331.614,00
65 - Autres charges de gestion courante	368.543,00
66 - Charges financières	59.748,75
022 - Dépenses imprévues	7.312,34
023 - Virement à la section d'investissement	17.624,56
	382.673,39

<u>Recettes de fonctionnement</u>	
70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses	1.167.516,04
72 - Travaux en Régie	6.358,90
73 - Impôts et taxes	121.471,69
74 - Dotations, subventions, participations	522.880,40
75 - Autres produits de gestion courante	215.484,00
77 - Produits exceptionnels	5,00
013 - Atténuation de charges	59.157,75
	42.000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement	812.001,43
16 - Remboursement d'emprunts et dettes	28.258,32
21 - Immobilisations corporelles	519.514,43
23 - Immobilisations en cours	142.756,99
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	121.471,69
Recettes d'investissement	812.001,43
001 – Excédent d'investissement reporté	95.995,32
10 - Dotations, fonds divers et réserves	243.398,08
13 - Subventions d'Investissement	89.934,64
021 - Virement de la section de fonctionnement	382.673,39

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Choix des entreprises – Travaux au lotissement communal Les Tourterelles.

Monsieur Alain GUIRAUD prend la parole et informe le conseil municipal de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le mercredi 11 mai à 18h30.

Il rappelle à l'assemblée qu'il existe 2 lots pour lesquels les entreprises ont soumissionné.

Lot n°1 : Terrassement/Voirie/Pluvial

Echo TP : 59213,41 € TTC

COLAS : 59772 € TTC

AUDE TP : 67194 € TTC

Lot n°2 : Réseaux Secs – Electricité Eclairage public et Téléphone

Entreprise ROBERT : 13833€ TTC

Entreprise TOFOLI : 14285,40€ TTC

Entreprise SPI : pas d'offre

Les entreprises Echo TP et ROBERT ont été retenues.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Révision du P.L.U

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'au regard des perspectives d'évolution démographique et de l'habitat sur le territoire communal, il convient d'analyser les opportunités et les dynamiques territoriales pour préciser l'affectation et l'encadrement des différents espaces de la commune.

Le document d'urbanisme actuellement applicable ne correspond plus aux exigences fruits de l'évolution législative du droit des sols qui impliquent d'intégrer les préoccupations environnementales et le développement durable dans la définition des prévisions d'urbanisme (lois Grenelle, loi LAAF, loi ALUR, loi ELAN, loi Climat et résilience, etc).

Ainsi, il nécessite une redéfinition de certaines parties de l'espace communal, tout en menant une nouvelle réflexion sur le développement nécessaire de la commune.

Le conseil vote à l'unanimité.

Participation aux frais de cantine scolaire

Monsieur le maire propose de reconduire la participation aux frais de cantine scolaire. Monsieur le maire dit qu'en fonction du quotient familial la commune participera à hauteur de 1,40€.

Le conseil municipal vote 14 pour et 1 contre.

Questions diverses

NEANT

Le Maire

Michel SOULES

